



COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 19 février 2018

Président : Henri BOURGOGNON

Par soucis d'efficacité, la commission des terrains souhaite ne faire qu'un PV mensuel, résumant l'activité des dossiers de demandes de subventions, de classements des terrains.

Le PV est ainsi synchronisé avec l'activité des commissions régionale et fédérale.

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS FAFA

Envoi de six dossiers :

MIONS, dossier vestiaires

TASSIN, dossier terrain

PIERRE BENITE, dossier terrain

L'ARBRESLE, dossier terrain

HAUTE RIVOIRE, dossier terrain

GENAS, dossier terrain.

L'enveloppe 2018/2019 attribuée aux dossiers de demandes de subventions est à ce jour consommée. Pour toute demande à venir, il est demandé de contacter la commission des terrains (Henri BOURGOGNON), pour suite à donner.

Nouvelle procédure d'envoi des dossiers de demandes de subvention.

Ceci est un rappel.

Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires.

Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir sous forme de PDF, par courriel, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes :

district@lyon-rhone.fff.fr

terrain@lyon-rhone.fff.fr

Si les municipalités n'ont pas le logiciel qui permet de travailler sur des PDF, alors rédiger la fiche projet de façon manuscrite.

Conseil sur la préparation du dossier.

Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier.

Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.

Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA **doit faire l'objet d'un échange préalable avec la commission des terrains**

Projets terrains.

Ce point peut-être capital. Merci **aux clubs** de bien informer les mairies qui ont des projets (terrains, vestiaires, club house,...) **de bien nous informer, avant le début des travaux**, afin que nous puissions valider leur conformité vis-à-vis de la règlementation de la 3F.

Il existe pour cela un imprimé « demande d'avis préalable pour une installation sportive ou demande d'avis préalable pour un éclairage ».

Via internet (envoi de plans,...), vue satellite,...il y a aussi la possibilité de donner un avis, sans se déplacer, mais qui se traduira par un courriel de synthèse.

Notre activité de consultant est bien entendu recommandée ; notre activité d'auditeur pour classer les terrains est un passage obligé.



A ce jour, beaucoup de consultations ont été faites, générant une satisfaction des porteurs de projets.

Classements terrains

GREZIEU LA VARENNE Stade municipal-1	Confirmé 5 gazon
GREZIEU LA VARENNE Stade municipal-2	Classé 6S
HAUTE RIVOIRE	En attente 5SYE
TASSIN GYMNASSE GENETIERES	Classé 3
SAINT LAURENT D'AGNY Stade municipal	Classé A8S
VILLETTE D'ANTHON Stade Revole-2	En attente 6SYE
CHESSY LES MINES Stade Jean Bidon-1	Confirmé 5 gazon
CHESSY LES MINES Stade Jean Bidon-2	Confirmé A11S
SAVIGNY Stade municipal	Classé 6SYE
LYON Stade Bavozet	Confirmé 5SYE
CORBAS Stade Taillis-2	Confirmé 5 gazon
CORBAS Stade Taillis-3	En attente A11 gazon
CORBAS Stade Taillis-4	En attente A11S
FRANCHEVILLE Complexe sportif	2 avis préalables
SAINT MARTIN EN HAUT Stade municipal	1 avis préalable
SAINT PRIEST Stade Joly	3 avis préalables
SAINT GENIS LAVAL Stade Beauregard-1	Confirmé 5 gazon
BRON Stade Jean-Jaurès	Confirmé 5SYE
GENAS Stade Marcel Gonzales	En attente 6SYE
SAINT MAURICE DE DARGOIRE Stade Vilette-1	Confirmé 5 gazon
L'ARBRESLE Stade municipal-2	Classé 5SYE
PIERRE BENITE Stade Brotillon-2	Classé 6SYE